

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le trente juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, en suite de la convocation faite le 22 juin 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, LE BADEZET Yoann LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, LE GOFF Armand, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Étaient absents excusés : Mesdames EVENNO Carole et MORAUT Christelle et Monsieur ÉZANIC Jean-Louis

Madame MORAUT Christelle donne procuration à Madame GUILLEMOT Marianne  
Monsieur ÉZANIC Jean-Louis donne procuration à Madame L'HOSTIS Stéphanie

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017.

### DÉCISIONS

#### 1°/ PROGRAMME MORBIHAN ENERGIES : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DE LA RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE ET DES LANTERNES SUR POTEAU BETON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 16/03/2017, il avait été décidé de pré-positionner notre commune sur l'achat de 30 lanternes dans le cadre d'un programme de rénovation éclairage public sur des opérations de base de remplacement de lanternes vétustes sur poteau béton par le syndicat Morbihan Energies.

Le syndicat Morbihan Energies demande à la commune de signer une convention de financement et de réalisation de ces travaux pour un montant total de **6 183,60 € HT soit 9 275,40 € TTC, soit 40% en reste à charge pour la commune.**

Le conseil municipal :

**PREND ACTE** de la signature de la convention par Monsieur le Maire et du coût de cette opération.

#### 2°/ ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2343-1,

Vu l'état de non-valeur dressé par le receveur percepteur de PONTIVY et portant sur l'exercice 2012 : Titres 160, 189, 224, 258, 287, 303 et 336 pour un montant de **1054,52 €.**

Le conseil municipal :

**PREND ACTE** de cette décision et que les dépenses de fonctionnement seront affectées au compte 6541 Créances admises en non-valeur.

### **3°/ TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 JUIN 2017**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de la commune de GUERN de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu des nécessités de service et des évolutions statutaires des agents des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**FIXE ET APPROUVE** toutes les modifications énoncées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **4°/ RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du réseau de chaleur, il était prévu de fournir l'énergie nécessaire au chauffage des locaux de la MAPA de Guern.

Cette convention prendra effet à compter du mois de septembre 2018, date prévisionnelle de la fin des travaux. Elle comprend les différents modes de calcul tant pour l'abonnement (R2) égal à 2 584 € que pour le combustible (R1), évalué à 6 964 €. Le scénario conduit lors de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement à un gain de 13,5%, soit 1 484 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**APPROUVE** la convention présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5°/ TRAVAUX D'ELECTRICITE QUELVEN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès d'entreprises d'électricité pour la réalisation de travaux de remise en conformité des installations électriques à l'église paroissiale et à la chapelle de Quelven.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres proposées et après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**DECIDE** d'accepter l'offre de la société EA2I pour un montant total pour les travaux de l'église paroissiale de **3 400,00 € HT soit 4 080,00 € TTC** et un montant total pour les travaux de la chapelle Quelven de **2 700,00 € soit 3 240,00 € TTC**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **6°/ CONSULTATION RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 18 mai 2017, un comité de pilotage a été créé pour étudier les pistes alternatives à la restauration scolaire par un prestataire extérieur à compter de la rentrée de septembre 2017.

Compte tenu du délai très court et de la nécessité d'assurer une prestation à compter du 4 septembre prochain, il a été décidé de consulter des entreprises pour l'année scolaire 2017-2018. Les pistes alternatives seront approfondies pour une mise en œuvre dans le nouveau restaurant scolaire du pôle enfance.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres proposées et après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**DECIDE** d'accepter l'offre de la société **OCEANE de RESTAURATION S.A.S** pour le marché de restauration scolaire pour une durée de 1 an à compter 01/09/2017 selon les tarifs ci-dessous :

OPTION 1 : OFFRE REPAS 4,5 ELEMENTS sans pain  
Incluant 1 élément bio semaine (hors viande)

Composition du repas	Coût du repas complet HT	TVA 5,5%	Coût du repas complet TTC
Repas enfant maternelle, primaire	<b>2,068 €</b>	<b>0,114 €</b>	<b>2,182 €</b>
Repas adulte	<b>2,426 €</b>	<b>0,133 €</b>	<b>2,559 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7°/ CONSULTATION EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DU POLE ENFANCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de lancer deux consultations pour un emprunt d'un montant de 400 000 € sur 20 ans et un prêt relais TVA de 150 000 € sur 2 ans dans le cadre du financement de la construction du pôle enfance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**VALIDE** le lancement de ces deux consultations pour une attribution en juillet prochain,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

## **8°/ ÉLECTION DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SENATORIALES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 133 du code électoral, le bureau électoral a été constitué de MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, LE GOFF Armand, et Mmes GUILLEMOT Marianne, NEDELLEC Morgane.

Le conseil a élu pour secrétaire Mme L'HOSTIS Stéphanie.

Monsieur Le Président a donné lecture :

- des articles du Code Électoral relatifs à l'élection des sénateurs
- du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le dimanche 24 septembre 2017 dans le département.
- de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

### **Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M LE BOUEDEC Joseph, délégué titulaire : 14 voix
- Mme GUILLEMOT Marianne, déléguée titulaire : 14 voix
- M LE DEVEHAT Yannick, délégué titulaire : 14 voix
  
- M MARTIN Jean-Pierre, délégué suppléant : 14 voix
- Mme LABORDE Catherine, déléguée suppléante : 14 voix
- M LE LIBOUX Claude, délégué suppléant : 14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires :

- M. LE BOUEDEC Joseph, né le 09/02/1949 à PONTIVY, domicilié à Poulevano à GUERN a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme GUILLEMOT Marianne, née le 14/02/1984 à Pontivy, domiciliée 7 rue de la Vallée à GUERN a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- M LE DEVEHAT Yannick, né le 07/06/1975 à Pontivy, domicilié 1 rue des Roitelets St Yves à GUERN, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants :

- M MARTIN Jean-Pierre, né le 22/01/1943 à Morlaix, domicilié 7 rue de la Fontaine à GUERN, a été élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme LABORDE Catherine, née le 27/03/1975 à Colmar, domiciliée 11 St Georges à GUERN, a été élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- M LE LIBOUX Claude, né le 16/09/1968 à Pontivy, domicilié 7 rue de la Poste à GUERN, a été élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **9- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant relatif à la construction du pôle enfance et concernant le lot 1 : aménagements extérieurs attribué à la société COLAS. Cet avenant concerne la démolition de murets extérieurs non prévus dans le marché initial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

**ACCEPTE** l'avenant de la Ste COLAS pour un montant total de **1 840,00€ HT soit 2 208,00€ TTC.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

## INFORMATIONS

### 1- POINT ASLH

#### BILAN VACANCES D'AVRIL 2017

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'avril 2017. Elle fait apparaître une fréquentation de 79 enfants dont 52 enfants de Malguénac et 27 enfants de Guern.

Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances de 2 724,28 € avec 5 604,53 € de dépenses et 2 880,25 € de recettes.

Le différentiel dépenses/recettes sera réparti au prorata de la fréquentation des enfants selon leur domicile, conformément à la convention intercommunale soit un total de 931,08 € pour la commune de Guern.

### 2- POINT ORGANISATION SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les rythmes scolaires ont été mis en place en 2013 et que la commune fait appel à des intervenants extérieurs afin de faire découvrir aux enfants des activités qu'ils n'auraient pas découvertes autrement.

Si cette organisation devait être remise en cause, une concertation sera engagée au préalable avec les enseignants et les parents d'élèves. Donc, la rentrée 2017 sera à 4 jours et demi avec 45 minutes d'activités périscolaires, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### 3- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE QUELVEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 23 février 2017, le cabinet NICOLAS ASSOCIES a été désigné pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du village de Quelven.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre. Une réunion de concertation sera planifiée fin Juillet pour présenter aux habitants de Quelven les projets d'aménagement routier et d'assainissement.

### 4- RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur LE LIBOUX Claude, référent sécurité routière, informe l'assemblée des résultats obtenus suite à l'installation des deux radars pédagogiques mis à disposition par Pontivy Communauté du 22 mai au 2 juin 2017.

Les résultats des enregistrements de vitesse sont très édifiants. La vitesse excessive est généralisée quel que soit l'axe routier. Record enregistré à 106 km/h pour 50 km/h autorisé mais d'autres vitesses suivent de près : 101 notamment.

On constate des vitesses excessives jusqu'à 100 km/h à St Yves et Lann Er Vouillen pourtant limités à 70 km/h, également au Ponterre des véhicules roulant à 90 km/h pour une limitation à 50 km/h. Dans le bourg où la vitesse est limitée à 30 km/h, les dépassements sont très fréquents. A Boderel et La Croix Marguerite encore des excès de vitesse mais plus atténués.

Selon les données relevées par le 1<sup>er</sup> radar : 66 % respectent la limitation et 34 % dépassent la vitesse autorisée et sur le 2<sup>nd</sup> radar : 58 % respectent la limitation et 42 % dépassent la vitesse autorisée.

## **5- PARDON DE QUELVEN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le pardon de Notre-Dame de Quelven aura lieu le 15 août prochain et sera présidé cette année par le Père Ivan BRIENT, curé archiprêtre de Pontivy. Les membres souhaitant être présents au repas sont invités à se faire connaître pour en informer le diocèse de Vannes.

## **6- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S)**

Lors de la dernière séance, Monsieur le Maire a informé l'assemblée de la création d'un comité d'un pilotage pour la rédaction du P.C.S. pour la commune de Guern. Compte tenu des membres volontaires, le comité sera composé de M LE BOUEDEC Joseph, Mme L'HOSTIS Stéphanie et M LE LIBOUX Claude.

**Prochain conseil le jeudi 27 juillet 2017 à 20 h 30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.  
La séance est levée à 21h05.**